



Table en verre explosée, refuse tout dédommagement/remboursement

Par **giforpe**, le **27/07/2012** à **15:04**

Bonjour, voici mon soucis

J'ai commandé une table en verre sur internet que je suis allé chercher en magasin. La première table reçue présentait une grosse rayure sur le plateau mais la rayure était à l'intérieur du verre, comme un défaut de fabrication. Nous avons donc téléphoné afin d'avoir un remplacement. Ils ont acceptés de nous remplacer uniquement le plateau principal où se situait la rayure. Nous avons donc procédé à un échange de plateau. Ils m'ont chargé le second plateau dans ma voiture qui était très mal emballé puisqu'enlevé de sa boîte principale et réinséré dans une seconde boîte. Au moment de procéder au montage de ma table en la retirant de son paquet, celle-ci explose en milliers de petits morceaux de verres dans mes mains. Après avoir recontacté le SAV ils ne souhaitent pas procéder au remboursement ni à l'échange de ma table mais acceptaient de me redonner l'ancien plateau rayé, ce qui me fait peur puisqu'elle a l'air fragile et le verre présente un défaut. Aucun dédommagement n'a été proposé et j'aimerais connaître mes droits sur cette affaire. Ont-ils le droit de me refuser le remboursement de ma table initiale ?

Merci pour votre aide

Cordialement